

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 5 Décembre 1833.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

SÉANCE DE LECTURE ET DE DÉCLAMATION.

Aujourd'hui Jeudi, M. ALVAREZ, ancien élève lauréat de l'école royale de déclamation de Paris, donnera, dans la salle des Concerts, une séance de lecture et de déclamation. On peut se procurer des programmes et des billets d'avance chez Messieurs Jeanneret frères, et chez M. Gerster, libraire. Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie. On commencera à 7 heures.

NOTA. M. Alvarez ne devant donner que deux séances à Neuchâtel, la seconde est fixée à lundi prochain 9 du courant.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Conseil d'Etat, par son arrêt du 25 Novembre dernier, ayant accordé le décret des biens de Philippe Grézer, maître cordonnier, natif de St. Blaise, y demeurant, et M. de Marval, châtelain de Thielle, ayant fixé la journée des inscriptions au lundi 30 Décembre courant, tous les créanciers dudit Grézer sont péremptoirement cités à se rencontrer le dit jour, dès les 9 heures du matin, dans la maison-de-commune à St. Blaise, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au greffe de la Juridiction de Thielle, à St. Blaise, le lundi 2 Décembre 1833.

DARDEL, greffier.

2. Le Conseil d'Etat, par mandement du 21 Novembre courant, ayant accordé le décret des biens de Jean-Jaques Dessouslavy, de Fenin, ci-devant ancien d'église; M. le baron de Chambrier, Conseiller d'Etat et maire de Valangin, a fixé la tenue de ce décret au samedi 21 Décembre prochain. Tous les créanciers du dit Jean-Jaques Dessouslavy, sont en conséquence assignés péremptoirement à paraître le dit jour par devant le juge de ce décret, qui siégera à l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les 9 heures du matin, pour y faire inscrire leurs titres et répétitions contre le discutant, et être ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 23 Novembre 1833.

Par ord., BREGUET, greffier.

3. Le Sieur Josué Bourquin, de Villeret, horloger, demeurant à Saint-Martin, au Val-de-Ruz, ayant été interdit par jugement de M. le Préfet de Courtelary en date de ce jour, et pourvu d'un tuteur en la personne du Sieur Charles-Aimé Jeanmaire, horloger, domicilié au Locle, et celui-ci désirant faire procéder incessamment à l'inventaire des biens de son pupille, les personnes qui peuvent avoir des réclamations à former au dit Bourquin, soit par titre, cautionnement ou manière quelconque, ainsi que celles qui lui seraient redevables, sont invitées à en faire la déclaration au greffe du tribunal de Courtelary, d'ici au 15 Décembre prochain inclusivement, sous peine de forclusion. Courtelary, le 31 Octobre 1833.

Le greffier, BELRICHARD.

4. Le Gouvernement ayant permis et concédé à Charles-Frédéric Bolle-Monnier, des Verrières, y résidant, feu Jean-Henri Bolle, de mettre ses biens en décret pour satisfaire ses créanciers, et M. Perroud, maire dudit lieu, ayant fixé la journée des inscriptions dudit décret, au samedi 21 Décembre prochain, tous les créanciers dudit Charles-Frédéric Bolle, sont en conséquence sommés et avertis de se rencontrer par-devant mondit Sieur le Maire et les Sieurs Juges-égaux par lui nommés, qui seront assemblés au lieu d'audience ordinaire le dit jour 21 Décembre prochain, afin d'y présenter et faire inscrire leurs titres et prétentions, et y être ensuite colloqués chacun à son rang et date, sous peine de forclusion. Donné par ordonnance au greffe des Verrières, le 18 Novembre 1833.

V. NERDENET, greffier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

5. J.-N. Burnier, fabricant de chandelles, à Auvernier, fera vendre par mises publiques, le vendredi 13 Décembre courant, à l'auberge de la Couronne d'Auvernier, tout le mobilier qu'il a eu au déret de Fréd. Moulin et de sa femme, soit lits, buffets, tables, et d'autres articles trop longs à détailler; un petit pressoir bien ferré, sur lequel on pressure environ six gerles, et plusieurs bolers et bosses.

AMODIATIONS PAR VOIE D'ENCHÈRES.

6. La maison-du-village de Cornaux, avec la boucherie qui y est attenante, étant à remettre pour y entrer à la St. George prochaine 1834; on informe les personnes qui auraient des vues sur cette auberge, à s'y rencontrer le samedi 28 Décembre prochain, à une heure après midi, jour auquel elle sera remise en amodiation par voie d'enchères publiques, aux conditions qui seront préalablement annoncées. Donné à Cornaux, le 27 Novembre 1833.

Le Secrétaire de Commune,

Alex. CLOTTU.

A VENDRE.

7. Chez M. Michaud-Mercier, à la Croix-du-Marché, 5 à 600 bouteilles vin rouge 1827, pur crû de Neuchâtel, 3 à 400 dites blanc 1827, premier choix, l'un et l'autre en bouteilles doubles, de la Vieille-Loye, à bz. 7 1/4 la bouteille, compris le verre, par 12 bouteilles au moins à la fois, et au-dessous à 8 batz; quelques cents bouteilles eau-de-vie de Cognac 1811, qualité supérieure, à 10 1/2 batz la bouteille forte; eau-de-cerise, goût de noyaux, 1811, à 12 batz; rhum vieux de la Jamaïque, à batz 21; extrait d'absinthe, vert et blanc, de Couvet; eau-de-fleur d'orange, en bouteilles et en chopines; vinaigre de Dijon, à l'estragon; moutarde en poudre, fine fleur, dite de Maille, préparée en pots aux fines herbes, à l'estragon et à la ravigotte.

8. Chez J.-P. Michaux, libraire: Elémens de grammaire allemande à l'usage des Français, ouvrage approuvé par la Commission d'Education de cette ville, et qui servira de base à l'enseignement de la langue allemande dans les classes de Neuchâtel. Plus, de rencontre, un encensoir de filigrane, en argent, un panier à pain, deux paniers à sucre, chatouille en laque de Chine, avec fermeture en argent; 2 boîtes noires et une blanche, en laque de Chine, un cabaret, un éventail chinois, et divers autres objets du même genre.

9. M^{me} Fornachon-Virchaux, sur la Place, outre les articles ordinaires de son assortiment, vient de recevoir un nouveau choix de marchandises, tels que schalls, fichus, bonnets brodés, coliers de dames, sacs, gants de soie tricotés, pour Dames et Messieurs, ceintures en tous genres; plus, un très-jolli assortiment de fleurs pour coiffures.

10. Au domaine de Jolimont, près de Cerlier, deux grandes vaches grasses, à choisir sur trois, et plus tard deux bœufs d'une grosseur peu commune.

11. MM. Perrin frères et C^{ie} ont reçu dernièrement un joli assortiment d'objets en fer de Berlin, tels que: chaînes de cols, boucles de ceintures, crochets de montres, clefs de montres et cachets, boucles d'oreilles, agrafes de manteaux, boutons de chemises, bagues, coulans de bourses, etc., ainsi que divers objets de Paris pour compléter leur assortiment. Ils sont toujours bien assortis en verres et montures de lunettes, etc.

12. Chez M. Hi. Silliman, draps noir, bleu, vert et gris mêlé, peluches, baths, mérinos, napolitaines et autres laineries; indiennes anglaise et de Mulhouse pour la saison, cotonnades et mouchoirs de poche, façon des Indes, véritables mousselines des Indes, thé vert et bohé de 24 à 100 batz la livre.

13. Une mécanique à faire les saucisses, un pot à repasser, ainsi que des fers à repasser, chez Reymond, maître serrurier, rue des Chavañes.

14. Françoise Meyrat, à la pâtisserie ci-devant Phillipin, fera comme l'année précédente de grands et petits biscômes de Berne.

15. De rencontre et faute d'emploi, un bon harnais pour cheval de char-à-banc, une grosse presse en fer, deux brancards pour chars à charrier, etc. S'adresser au bureau d'avis.

16. Chez F. Dardel, pâtissier, près de l'hôtel-de-ville, de beaux citrons à 9 batz la douzaine.

17. Une centaine de bouteilles dépareillées, que l'on cédera à très-bon compte, en les prenant toutes. S'adr. à Susette Tissot, chez M. de Pierre, aux Terreaux.

18. Christian Dressel, maître tailleur, à Valangin, fait savoir au public et principalement à ses pratiques, qu'il est pourvu de draps de toute espèce, de toute sorte de couleurs et de différents prix, ainsi que d'étoffes pour gilets, doublures pour habits et pour gilets, mouchoirs en soie et en coton, boutons en soie et cordonnet pour habits, et d'autres pour gilets. Le même est aussi bien pourvu de fil à coudre à trois bouts, dit de religieuse et en couleurs, soie à coudre aussi de différentes couleurs. Il tient tous les jedis un banc, vis-à-vis de la maison de M. le Procureur-général, à Neuchâtel, et se recommande à l'honorable public.

19. Chez M. Borel-Wittnauer, épicié, à la Grand'rue, bougies de 1^{re} fabrique, brevetée de France, pour tables, voitures et sourdines, de tous numéros, dites demi-blanches pure cire, qu'il a reçues pour échantillon, à 17 batz la livre, et dont il invite les consommateurs à faire un essai, ne devenant que très-peu de chose plus chères que de la chandelle. Il a reçu des morues nouvelles, et sous peu il recevra des harengs saurs et verts; essence de café avantageusement connue, cafés de toutes qualités, particulièrement un St. Yago excellent, sucre d'Hollande, ritte grise superbe, attachée au milieu, raisins Malaga, Smyrne et Corinthe nouveaux.

20. Chez M. J.-P. Michaux, libraire, à Neuchâtel, Cours d'Histoire universelle pour les jeunes Dames; Histoire, par M. Louis Richard dit Bressel, docteur en philosophie, Marbourg, Paris et Strasbourg 1833. Le cours d'histoire que l'on offre ici au public est traduit en grande partie de l'ouvrage allemand de Monsieur Nœssel, prédicateur à Breslau. On y a fait plusieurs changemens importans et rectifié diverses erreurs. Un livre historique écrit dans le but de servir à l'instruction de jeunes demoiselles ne pouvait être rédigé tout-à-fait sur le même plan que d'autres livres d'histoire. L'on a évité de surcharger celui-ci d'une trop grande multiplicité de dates, et de la liste fastidieuse des rois et des empereurs. L'on a craint également de fatiguer les jeunes personnes par le récit circonstancié des guerres, des sièges et des combats qui ont ensanglanté la terre. Mais en revanche l'on a raconté avec quelques détails les événemens qui paraissent devoir surtout intéresser cette classe spéciale de lecteurs, passant sur d'autres avec rapidité, afin de ne pas augmenter le volume outre mesure. Le 1^{er} vol. qui contient l'histoire ancienne jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, forme à lui seul un tout complet. Par son étendue et son contenu, comme par la clarté et la simplicité d'un style sans prétention, qui le met à la portée des moins érudits. Cet ouvrage, qui paraît à la fin de l'année, sera, nous l'espérons, bien venu auprès des parens et des patrons de la jeunesse, qui dans les étrennes qu'ils destinent à leurs protégés, aiment à joindre l'utile à l'agréable.

21. Un habillement militaire qui a peu servi, un sabre, une giberne et un bon fusil de guerre, de même qu'un assortiment de formes pour un cordonnier. S'adresser à la femme de J.-Sam. Vuitthier, cordonnier, dans la maison de M. le maître-bourg. de Pury, au bas des Chavañes.

22. Le Sieur Jean Elvert, confiseur, nouvellement établi rue de l'Hôpital, n° 282, prévient l'honorable public, qu'il est bien assorti dans toute ce qui concerne son état, comme: fruits confits au sucre et à l'eau-de-vie, gelées et autres confitures, pâtes de coings, de guimauve, de jujubes, etc., pastilles de gomme, pilles de gomme, citronat, chocolat de 4 1/2 à 20 batz la livre, biscômes de Berne, de Bâle, de Nuremberg, desserts de toutes espèces, liqueurs fines, moutarde de Paris. Il sera encore mieux assorti pour le Nouvel-an; il exécute toutes les commandes qui lui sont faites en tourtes, turbans, pièces montées, de petites pièces à la douzaine, etc., et il ose espérer que la bienfaisance de son ouvrage et la modicité de ses prix lui mériteront la confiance qu'il sollicite.

23. Il vient de paraître à Berlin, lithographié en très-grand format imprimé sur papier de Chine, un portrait du Roi à cheval, auquel personne n'hésite à assigner le premier rang parmi tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour. On peut voir et se procurer cette belle et remarquable production, chez MM. Jeanneret frères, qui sont chargés de sa vente dans le pays.

24. Chez Aug. Borel-Borel, libraire, l'intéressant almanach de Gotha, pour l'an de grâce 1834; Histoire des Suisses à l'époque de la réformation, continuation de J. de Muller, par J.-J. Hottinger, traduit en français par L. Vuillemain, 2 vol. 8°; Grammaire allemande contenant les principales règles de cette langue enseignées d'après une méthode claire et facile, par M. Friese, professeur de littérature allemande à Paris, dédiée à son Altesse royale Monseigneur le duc d'Orléans, 1 vol. 8°; Abrégé de Géographie de la Suisse à l'usage des écoles primaires, 1 vol. in-12, avec la carte générale ou sans carte.
25. MM. Roy père et fils, ne trouvant d'obstacles à remettre leur fond de commerce que parce qu'il est trop considérable, et désirant, pour arriver à ce but, le réduire de moitié d'ici à la fin de l'année, ont annoncé par la voie de cette feuille, les diminutions qu'ils feraient sur les prix de leurs marchandises en général; elles sont telles que les draps qui se vendent communément 30 et 32 livres du pays, ils les cèdent à L. 24 et 26, ceux de L. 24 et 25 à L. 18 et 20, dits de L. 20 à 16, dits de 16 à 12 et 13 livres; draps cuirs-laine de L. 16 et 18, à L. 13 et 14, casimirs dans la même proportion. Les castorines de L. 8 et 9, à 6 et 6, 10 s., celles de 7 et 8, 10 s., à L. 5, 10 s. et L. 6; toilinettes pour gilets, avec soie, de L. 12 à 7 et 8, dits superfins sans soie de L. 7 et 8 à L. 4 l'aune, piqués de L. 7 et 8 à L. 5; percales, sarcenets, shirtings, cravattes de toute espèce, à très-bas prix, toiles de lin grises bonnes pour doublures, au bas prix de 6 1/2 bz. l'aune en prenant la pièce, gants légèrement piqués excellents, à moitié prix, bretelles, fouets, cravaches, épérons, brosses et autres objets de quincaillerie, au dessous des prix courants. Ils continueront à faire confectionner des habillemens jusqu'à ce qu'ils aient remis leur fond.
26. Une fenêtre de 6 grands carreaux, à-peu-près neuve, avec fiches et espagnolettes, toisant 6 pieds sur 3 pieds 8 pouces. S'adr. à MM. Pettavel frères.
27. Chez MM. Edouard Bovet et Lerch, une petite partie riz Caroline, première qualité, qu'on désire liquider et qu'on céderait par sache de 140 livres environ, au bas prix de 9 cr. la livre.
28. Un tour à monter le bois, complet, avec ses cordes. S'ad. à M. J.-J. Berthoud, rue St. Maurice.
29. Chez Marthe, conservateur des pompes à incendie, des boyaux en toile, pour pompes, première qualité; ressorts à torsion, brevetés, pour faire fermer les portes d'elles-mêmes, soupapes à tirer le vin d'un tonneau sans en remuer la bonde, fers estampés pour croisées vitrées, à placer sur les maisons, pour en éclairer l'intérieur, et pour les croisées vitrées de serre.
30. Une romaine, très-juste, pouvant peser 300 lb., une bonne pendule à heures et quarts, avec réveil; un beau et bon cartel à heures et demies, marquant les minutes, secondes, quatrième et ayant un cadran lunaire. S'adr. à M. Grangier cadet, maison Bouvier-Jacot, au Pont-des-boutiques.
31. Duvoisin prévient ses pratiques que sa cave de fromages ne s'ouvrira plus que le jeudi. Il est pourvu dans ce moment de bons vieux fromages gras et d'autres qualités. Il offre à vendre ou à louer un piano à 5 1/2 octaves, on le céderait à bon compte, faute d'emploi. S'adr. à Dd. Duvoisin, marchand de fromages, à Peseux.
32. Chez Louis Reiff, dans son magasin, rue de l'Hôpital, bougies pour tables, voitures, bougeoirs et sourdines, de différentes grosseurs et aux plus justes prix.
33. Un tas de bon fumier de vaches, d'environ 1000 pieds, situé aux Portes-rouges, à Fahy. S'adr. à F.-Ls. Diacon, au Soleil.
34. Chez M^{me} la veuve Caumont, faute de place, divers objets, tels que: chaises, bois-de-lit montants, saloir, lutrin, etc.
35. Chez D.-F. Colin, de véritable rum de la Jamaïque, en première qualité.
36. Chez M. Michaud-Mercier, outre les semelles imperméables annoncées dans les précédentes feuilles, il en a reçu en commission de celles en feutre de diverses grandeurs; ces semelles de santé sont connues depuis long-tems en Allemagne, pour favoriser les transpirations, guérissant les engelures, empêchant les rhumes, catarrhes et les rhumatismes.
37. Un joli jeu d'orgue en bon état, composé de trois registres, que l'on céderait à très-bas prix, faute de place. Plus, un beau et grand saloir, qui a très-peu servi, avec son couvercle. S'adr. au bureau d'avis.
38. En commission, chez M^{me} Berthoud-Fabry, rue de Flandre, des marcelines de diverses qualités, à bas prix.
39. Comtesse, jardinier, à Bevaix, offre de beaux peupliers d'Italie, à un prix raisonnable.

40. Deux étuis de mathématiques, comme neufs. S'adr. au bureau d'avis.
41. Un magnifique ameublement, tout brodé en soie et à l'aiguille, avec dessins variés, consistant en 12 fauteuils, 2 chaises, un canapé et un écran. Plus, un superbe tapis de Bruxelles, ayant 20 pieds de longueur sur 10 de largeur, et assortissant le dit ameublement. S'adresser, pour plus amples informations, à M. Steiner, tapissier, qui offre aussi un bois-de-lit levant, à buffet et à deux personnes, peint en gris.
42. Faute d'emploi, deux légres en bon état, contenant chacun environ 7 bosses, l'un aviné en blanc et l'autre en rouge, à prendre dans une cave à la Croix-du-marché. On sera très-accommodant pour le prix, surtout si l'acheteur les fait enlever avant Noël prochain. S'adr. à M. Michaud-Mercier.
43. Environ 40 à 50 quintaux de foin du dernier cru, bien conditionné, à un prix raisonnable. S'adr. à D.-H. Wuillème, meunier, à Valangin.

IMMEUBLES.

44. M. Fallet, maître serrurier, voulant transporter son domicile à l'étranger, expose en vente à la minute, chez M. Jacottet, notaire, en ville, sa maison située à la rue de St. Maurice, aboutissant côté du nord sur la place du Temple du bas; elle a été intérieurement remise à neuf et se compose de quatre logemens avec leurs dépendances, plus deux chambres et deux locaux au rez-de-chaussée, pour ateliers de professions ou pour comptoirs et magasins à choix. La vente de cet immeuble se fera, en cas d'offres acceptables, chez le susdit notaire, le vendredi 27 Décembre courant, à 3 heures après midi, aux conditions déposées en son étude: le propriétaire offrant d'ailleurs de donner aux amateurs tous les renseignements désirables et de leur faire voir la dite maison.
45. Les hoirs de feu M. J.-J. Bouvier exposent à l'enchère, par voie de minute, une maison située rue Fleury, dégagée de trois côtés; cette maison, bâtie en totalité en 1817, peut par sa distribution et son emplacement au centre de la ville, être utilisée comme magasin, ou pour tout autre établissement quelconque; elle se compose d'une cave avec un grand bouteillier, construit en briques; au rez-de-chaussée, d'un magasin vaste et commode, élevé de trois pieds au-dessus du sol, et de deux étages. Les amateurs qui désireront visiter la maison, peuvent s'adresser à M. Charles Pettavel, membre du Grand-Conseil, et prendre connaissance des conditions de la minute d'enchère au greffe de la ville, où l'échute définitive s'en fera le samedi sept Décembre courant, à 2 heures après midi.
46. L'hoirie de feu Jean-Jaques-Louis Martin, expose en vente par voie de minute, déposée à l'auberge des 13 Cantons, à Peseux, les immeubles dont la spécification suit: 1° Une maison sise dans le village de Peseux, avec un jardin derrière, joûte de vent Jean-Pierre Roy, de bise la rue du village. 2° Une grange sise au dit lieu, avec un petit jardin attenant, joûte de vent Abram-Henri Roulet, de bise la rue du village. 3° Un petit bâtiment servant d'écurie et fenil, gisant au dit lieu, joûte de vent Abram-Henri Martin, de bise Gabriel Schreyer. 4° Une portion, soit la moitié d'une maison sise au bas du pavé de Peseux. 5° Un champ situé aux Plans des Foyards, contenant environ une pose et un tiers, joûte de bise et joran la Commune de Peseux. 6° Un dit situé à Bouillorin, contenant environ une pose et trois quarts, joûte de vent et joran la Commune de Peseux. 7° Un champ situé lieu dit vers le Gibet, contenant environ demi-pose, joûte de joran M. le conseiller Preud'homme. 8° Aux Prés-devant, un pré contenant environ 5 faux, joûte de vent et de joran l'hoirie Schouffelberger. 9° Aux Prises-du-milieu, rière Peseux, une vigne contenant environ un ouvrier et demi, joûte de bise et ubère l'hoirie Roulet-Py. 10° Au dit lieu, une dite contenant 3 ouvriers, joûte de vent M. de Pury-Jacobel. 11° Aux Prises-dessus, même territoire, une dite contenant deux ouvriers et un quart, joûte de vent Henri Widmer. 12° Et enfin, aux Arniers, rière Corcelles, une dite qui joûte de vent M. le lieutenant Py. Les amateurs de ces divers immeubles sont invités à prendre connaissance des conditions de vente, en la dite auberge des 13 Cantons, où ils pourront faire leurs soumissions dès le samedi 30 Novembre jusqu'au lundi 16 Décembre courant, jour auquel, et dans l'après-midi, les enchères seront définitivement bouclées et arrêtées en cas d'offres satisfaisantes.
47. Louis Junod exposera en vente, le samedi 7 Décembre courant, à 3 heures après midi, dans la pinte de M. Pierre Junod, à Auvernier, et sous de favorables conditions, un champ rière Boudry, lieu dit aux prés de Reuse, soit au Cul-du-sac, contenant 9 émines.

48. Par ordonnance de l'autorité tutélaire de Cerlier, le Sieur Jean Mouter, ci-devant justicier de Fenil, en sa qualité de conseil judiciaire de la veuve de feu Jean Blach, Anna née Schwab, dudit lieu, exposera en enchères publiques, mardi 17 Décembre prochain, dès les dix heures du matin, à l'auberge de l'Arbre à Cerlier: 1° Le moulin du Couvent, à deux tournants, avec gruage, près de St. Jean, Préfecture de Cerlier, situé sur la route de Cerlier à Neuchâtel, bien achalandé et suffisamment pourvu d'eau, avec logement suffisant. 2° Le four, jardin et verger attenants, d'environ 4 pauses. 3° Un champ, sis devant le moulin susdit, de la contenance de trois mesures. Les amateurs sont invités à se rencontrer au lieu, heure et jour fixés. Le cahier des charges est déposé chez le Conseil judiciaire, où on peut en prendre connaissance dès ce jour. Donné avec permission juridique, à Cerlier, le 19 Novembre 1833.

Au nom du Conseil judiciaire,
Jaq^e HARTMANN, notaire.

ON DEMANDE A ACHETER.

49. De rencontre, un buffet vitré, en sapin, d'environ 3 pieds de haut sur 4 à 5 de large. S'adr. à M. Reymond, notaire, rue St. Maurice.
50. Une malle anglaise pour le voyage, encore en bon état. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

51. Une jolie petite chambre à fourneau, pour Noël ou pour la St. Jean prochaine. S'adresser à M^{lle} Julie Comtesse, chez H. Louis, à la Grand'rue.
52. Pour Noël, une grande chambre à fourneau et à cheminée, à laquelle on pourrait en ajouter une autre, si cela convenait à l'amateur. S'adr. à L^s Kratzer.
53. Pour Noël, un joli logement, rue des Chavannes, de deux chambres, cuisine, réduit, cour et jardin. S'adr. à M. Borel-Wittnauer.
54. Pour Noël, le second étage de la maison de M^{lle} Gunther, au carré de la rue neuve. S'adr. à la veuve Vauthier, dans le dit appartement.
55. De suite ou pour Noël, un joli cabinet, bien éclairé. S'adr. au bureau d'avis.
56. Une cave dans la ruelle Breton, que l'on céderait de suite à très-bon compte, faute d'emploi. S'adr. à H. Fleury, en ville.
57. A un second étage, une belle chambre à fourneau et un cabinet attenant, meublés ou non-meublés, pour Noël ou plus tôt, si on le désire. S'adr. au bureau d'avis.
58. Un piano à 6 octaves, en bon état. A vendre une grande lampe, que l'on cédera à un prix raisonnable. S'adr. au bureau d'avis.
59. Une chambre à 3 croisées, à cheminée et à fourneau, et place pour le bois, au second étage de la maison de M. François Fornachon, rue des Moulins. S'ad. à Pétremand, cordonnier.
60. Pour Noël, une cave et une chambre avec cuisine, dans la maison de M^{me} Petitpierre, ruelle Breton. S'ad. au propriétaire, rue Fleury.

A AMODIER.

61. Pour y entrer au quinze Mars 1834, un beau domaine de la contenance d'environ trente pauses, située au Prépunel, Commune de Brot, Juridiction de Boudry, où il y a environ 31 mesures d'ensemencées, tant de froment que d'orge. Ce domaine est très-facile à labourer et de très-grand rapport, et a une belle fontaine à côté de la maison. Plus, une quantité d'arbres fruitiers de différentes espèces. Outre cela il y a environ 12 faux de prés situés sur Plamboz, près de la Tourne, Juridiction des Ponts, au bout de la grande route, avec un logement. Sur le dit domaine on peut facilement garder six vaches toute l'année. Les amateurs en pourront prendre connaissance sur les lieux, tant pour le prix que pour les conditions.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

62. On demande, à la campagne, une personne de 30 à 35 ans, qui soit dans le cas de faire un ordinaire, et, s'il était possible, qui connût les deux langues. La fidélité est la chose principale qu'on exige. S'adr. au bureau d'avis.
63. On demande, dans un greffe des Montagnes, un jeune homme intelligent et de bonnes mœurs, qui, outre les occupations ordinaires du greffe, désire se vouer à l'étude du notariat et de l'arpentage; suivant ses capacités on lui fera des conditions avantageuses. S'adr. au bureau de cette feuille.

OBJET PERDU.

64. Il s'est perdu, le 12 courant, depuis la maison-du-village de Savagnier, un chien cou-

rant, âgé de 8 mois, noir-brun, les quatre pieds blancs, culotté rouge, tache blanche sur le derrière. Le rapporter à M. Jacob Schnider, aubergiste à la maison-du-village de Savagnier, contre bonne récompense.

AVIS DIVERS.

65. L'examen pour la repourvue de la régence de Nant, paroisse de Môtier en Vully, aura lieu audit Nant, le jeudi 12 Décembre courant, à 8 heures du matin. Fonctions ordinaires, bénéfiques: 192 livres de Suisse en argent, un logement, un petit jardin, une petite vigne et deux chars de tourbes rendues sur place, à charge de chauffer la salle d'école. Les aspirants sont invités à envoyer, avant le jour de l'examen, leurs papiers au pasteur sousigné. Môtier en Vully, le 29 Novembre 1833.
E. BOISOT, pasteur.
66. Deux dames de ce pays qui ont acquis à l'étranger une grande expérience dans l'éducation, seraient disposées, dans le cas où elles réuniraient un certain nombre d'élèves, à venir s'établir à Neuchâtel, pendant l'hiver, pour y donner des leçons de langue anglaise, et, si on le désire, de langues allemande et italienne. On est prié de s'annoncer chez M. le professeur Pettavel.
67. M. Pierre Persoz, allié Richardet, ayant fixé son domicile en France, les créanciers qu'il pourrait avoir dans ce pays sont invités à s'adresser, avant le premier Janvier prochain, à M. F. E. Petitpierre, notaire à Neuchâtel, lequel est chargé de faire droit à leurs prétentions, si elles sont reconnues valides.
68. M. Henri Preud'homme offre, pour le mois de Mars ou Avril 1834, des poudrettes ou des chapons de la Vaux, premier choix. S'adr. à lui-même, d'ici au Nouvel-an.
69. François-Xavier Meyer, successeur de Monsieur Stauffer pour le roulage d'ici à Genève, avec voiture bien suspendue, se recommande à MM. les négociants et voyageurs, les assurant que par son exactitude et les soins qu'il mettra à s'acquitter des commissions qu'on voudra bien lui remettre, il saura mériter la confiance qu'il sollicite. On peut s'adresser à lui à l'hôtel du Faucon. Son départ aura lieu comme ci-devant.
70. On demande à emprunter 120 louis, au 4 p. % l'an, contre bonnes sûretés. S'adr. au bureau d'avis.
- Assurance Suisse contre l'incendie du mobilier.*
71. Les personnes qui s'intéressent aux succès de cette Société nationale et patriotique, peuvent faire réclamer chez son agent à Neuchâtel, M. H. Silliman, des feuilles du dernier compte rendu.

L'UNION,

Compagnie d'assurances sur la vie.

72. Au moyen d'une économie annuelle les pères de famille acquièrent la certitude de laisser, en cas de mort, des capitaux à leurs enfants. Des jeunes gens peuvent se créer un capital ou une rente pour le tems où ils auront de plus grands besoins, en plaçant annuellement une petite somme ou un capital une fois payé. La Compagnie prend aussi des fonds en viager, sur une ou plusieurs têtes. Enfin elle reçoit des fonds à intérêts composés et des capitaux dont elle paie l'intérêt annuel. Différentes classes d'assurés ont part aux bénéfices de la Compagnie. Le fonds de garantie est de fr. 10 millions qui s'augmentent progressivement de la part des bénéfices qui s'ajoutent au capital.
- STRECKER, agent de la Compagnie.
73. Le Sieur justicier David-Henri Piquet, de Colombier, ayant été juridiquement établi curateur de la masse de feu Samuel-Henri Martin, surnommé Capet, originaire de Dijon, vivant domicilié à Colombier, et décédé dernièrement à l'hôpital Pourtalès; il invite en conséquence toutes les personnes auxquelles le dit Martin pourrait être redevable, soit par dettes directes ou cautionnements, comme aussi celles qui pourraient lui devoir, à lui adresser leurs prétentions entre ci et le premier Janvier 1834. Il se prévaut du présent avis contre les réclames qui ne s'annonceraient pas dans le tems fixé.
74. L'association qui a existé au Locle sous la raison de Lupold et Santoux, étant expirée, chacun des associés travaille pour son compte, ce qui est rendu public en invitant les personnes qui croiront avoir des réclamations quelconques à faire à cette ancienne société, de vouloir bien s'adresser promptement à M. Gust. Lupold, au Locle.
75. Les personnes qui désireraient continuer la couture des gants de la fabrique de Fleurier, pourront les chercher, à dater du 15 Décembre courant, au magasin situé sous la Croix fédérale.

76. C. Pfisterer, de Munich, se recommande pour donner des leçons de chant, de piano, guitare, violon, violoncelle, flûte, haut-bois, clarinette et basson, de même que pour accorder et réparer les pianos; il fait et répare toute espèce d'instruments à cordes. Sa femme se recommande aussi pour donner des leçons de piano, de chant, de dessin, de peinture à l'huile, à gouache et à l'aquarelle. On peut prendre des informations auprès de M. Spaeth, organiste et chef d'orchestre. Sa demeure est chez M. Depierre, boulanger, rue du Temple-neuf.

77. Le Sieur David Fallet, de Dombresson, ayant été juridiquement établi, le 16 Novembre dernier curateur du Sieur Jean-Pierre Maumary et de Susanne-Marguerite née Monnier sa femme, il en donne avis au public, en déclarant qu'il tiendra pour nuls tous marchés, contrats et conventions que ses pupilles pourraient faire sans son consentement, et qu'il en sera de même quant aux confiances qui pourraient leur être faites. Le dit curateur informe le public qu'il exposera en vente le 2 Janvier prochain, une partie des immeubles: 1° De deux maisons et dépendances; l'une au choix des amateurs. 2° Un verger de quatre pauses moins un quart, au centre des possessions dites de Montmollin, première qualité, garnies en partie de beaux arbres fruitiers. 3° Six pauses en verger, d'excellent rapport, situé entre Dombresson et Villiers, au centre d'un max plus considérable. Pour plus amples informations, s'adresser au susdit curateur.

78. On demande, pour une maison respectable d'Alsace, un apprenti de commerce, de bonne famille, qui serait logé et nourri chez son patron; et un domestique encore jeune, muni de bons certificats, sachant faire le jardin et connaissant le service d'une maison. S'adresser à M. Bovet-Felss, à la fabrique de Boudry, qui profite de cette insertion pour prier celui de MM. les pasteurs de ce pays, dans la paroisse duquel se trouverait domiciliée Susette, fille de Marguerite Schmidtberger née Ducimetière, décédée en Allemagne, dont il n'a pu découvrir la demeure, de bien vouloir lui rendre le service de la munir d'une attestation, et de lui faire connaître que ledit M. Bovet-Felss est chargé de verser entre ses mains une petite succession provenant de sa mère.

79. On offre en prêt, contre de bonnes sûretés, 60 louis d'or neufs. S'adr. au bureau d'avis.
80. Une famille recommandable du grand-duché de Bade, désirerait trouver, soit à la ville, soit à la campagne, en échange de leur fille, un jeune garçon ou une jeune fille de 10 à 14 ans, auxquels, sous tous les rapports, tous les soins possibles seraient accordés. Cette famille recevrait aussi un ou deux pensionnaires. S'adr. au bureau d'avis.
81. Muriset, maréchal et taillandier, annonce au public qu'il a repris l'établissement de Varnier, près des écuries de M. de Marval. Le même demande un apprenti, et achète le vieux fer.

82. Depuis long-tems les intérêts du commerce et de certaines branches d'industrie réclament la construction d'un port à St. Blaise, pour servir d'abri et de lieu de refuge aux nombreux bateaux et barques destinés soit à la pêche, soit essentiellement au transport de matériaux et de marchandises diverses, et pour éviter aussi le renouvellement des malheurs assez fréquents dans cette partie du lac. A réitérées fois la Commune de St. Blaise y a été engagée tant par les sollicitations pressantes des intéressés habitant nos districts riverains du lac, que par celles de plusieurs maisons de commerce et personnes d'Yverdon, Soleure, Arbourg, Buren, Bienne, Nidau, Cerlier, Morat, Cudrefin, Estavayer, du Vully, de Grandson, de Neuchâtel et d'autres lieux, qui offraient de contribuer par des souscriptions à la réussite de cet utile établissement. Aujourd'hui cette Commune se trouve à même de céder au vœu général, et comptant sur les souscriptions considérables de la part des corporations et de particuliers qui voient dans cette entreprise soit un but d'utilité publique, soit le but de favoriser leurs intérêts particuliers, elle vient de décréter définitivement la construction de ce port en prenant les arrêtés suivants:

- 1° Que la construction de ce port sera commencée et continuée sans interruption dès que le montant des souscriptions ascendra aux trois quarts au moins de la somme nécessaire à son entier achèvement.
- 2° Qu'une commission sera chargée de surveiller et de diriger les travaux d'après le plan adopté
- 3° Que des listes de souscription seront envoyées dans tous les lieux que cet établissement peut intéresser.
- 4° Qu'on sera admis à souscrire a en argent comptant, b en matériaux voiturés ou en matériaux à prendre sur place, c en journées de charrois, d en journées de travail.

5° Que les souscripteurs seront tenus de fournir le montant de leurs souscriptions sur une simple réquisition qui leur sera adressée, et en particulier que les souscripteurs pour voitures ou journées de travail seront tenus de fournir le montant de leurs souscriptions aux jours qui leur seront fixés.

Ainsi les personnes bien disposées pour le bien public qui voudraient prendre part à cette utile entreprise et souscrire pour l'un ou l'autre des objets mentionnés article 4, sont priées de faire part de leurs intentions, en s'adressant, de suite, soit à M. le Châtelain de Thielle, à Neuchâtel, soit au soussigné, secrétaire du comité, soit enfin dans les divers lieux où un double de la liste de souscription sera déposé.

St. Blaise, ce 2 Novembre 1833.

DARDEL, greffier.

Décès du mois de Novembre 1833.

On a enterré:

- Le 3. François-Henri, âgé de 3 ans 11 mois, fils de Henri-François Chiffelle, habitant.
9. Louise Noyer, âgée de 33 ans 5 mois, femme de Louis Junod, habitant.
- „ Un enfant du sexe masculin, trouvé mort, le sept courant, par une délégation de Justice.
15. Marie Amiet, âgée de 71 ans, femme de Charles Périllard, habitant.
16. Jean-Charles, âgé de 5 ans 5 mois, fils de Nicolas Wittwer, habitant.
17. Rose Colomb, âgée de 72 ans 10 mois, habitante.
25. Auguste-Michel-Bernard Gacon, âgé de 30 ans un mois, bourgeois, mort à l'hôpital de la ville.
27. Daniel-Adam Bardet, âgé de 73 ans 4 mois, habitant.
29. Louise-Julie, âgée de 3 ans 9 mois, fille de Louis-Samuel Currit, habitant.
- „ Sophie, âgée de 2 ans 6 mois, fille de Alexandre Gribolet, habitant.
30. (Au cimetière de l'hôpital de Pourtalès.) Un enfant du sexe masculin, mort-né, à Catherine Türk, marchande de souliers ambulante.

VARIÉTÉS.

Manière de bronzer le fer et les canons de fusil.

Le fer des canons de fusils, lorsqu'il est damassé, est moins sujet à la rouille; tous les fusils de quelque prix qu'ils soient peuvent subir à peu de frais, et d'une manière très simple, une opération pareille, qui diminuera leur facilité à s'oxyder. Il faut, lorsque le fer est bien décapé, donner sur sa surface une légère couche de beurre d'antimoine. Si une ue suffit pas, on en donne depuis deux jusqu'à trois. Le fer acquiert de suite une couleur rouge brun cornée qui n'est pas sans agrément, mais qui offre surtout l'avantage de la préserver de la rouille. Lorsque le fer a acquis la teinte qu'on désire, on l'essuie avec soin, puis on le fait chauffer légèrement; on le frotte avec de la cire blanche jusqu'au moment où il ne reste plus de trace visible de cire.

Ce moyen rend la conservation parfaite.

Moyen très simple de conserver les grains, de les préserver des calendres, charançons, et autres insectes.

Trempez des draps de toile de chanvre dans de l'eau, tordez-les, couvrez-en votre tas de grains; deux heures après vous trouverez tous les charançons attachés à vos draps, qu'il faut ramasser avec soin, pour ne pas laisser échapper les insectes, et les tremper quelque temps dans l'eau pour les noyer.

TAXE DU PAIN, dès le 11 Novembre 1833.

Le pain mi-blanc à 4 cr. la livre.
Le pain blanc à 5 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 5 1/4 onces.
Celui d'un batz. 10 1/2 „
Celui de six creutzers 18.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 28 Novembre.
Froment l'émine bz. 20 à 20 1/2.
Moitié-blé — „ 17.
Mêcle — „ 15.
Orge — „ 13.
Avoine — „ 8 à 8 1/2.
2. BERNE. Au marché du 26 Novembre.
Froment . . . l'émine . . . bz. 16 à 17 1/2.
Epeautre . . . — . . . „ 15 à 18 1/2.
Seigle — . . . „ 7 à 10 1/4.
Orge — . . . „ 6 1/2 à 8 1/2.
Avoine le muid . . . „ 55 à 76.
3. BASLE. Au marché du 29 Novembre.
Epeautre, le sac . fr. 13 : à fr. 16 : 2.
Prix moyen — . . „ 14 : 6 : 3 rappes.
Il s'est vendu . . 1595 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 386 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.